



MAIRIE

DE

BREIL-SUR-ROYA ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

OBJET :

V/Réf. :

Séance du jeudi 12 février 2015

N/Réf. :

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 12 février 2015 à 18H30 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya. Début de la séance à 18H30.

Etai^{ent} présents : Mr André IPERT Maire, Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Adjointe, Mr Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, Mr Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mr Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mr Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS.

Monsieur le Maire remercie le public que d'être venu assister au Conseil Municipal. Il ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H30 et énonce l'ordre du jour.

Appel des présents

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	03/12/2014	:	Convention relative à la mise à disposition de locaux au Conservatoire Départemental de Musique (CDMAM) - Année 2014-2015 Prestation : Mise à disposition de deux salles nécessaires à la réalisation de l'emploi du temps des cours selon le planning joint à la convention.
----------	-------------------	---	--

Toute correspondance doit être adressée impérativement à Monsieur le Maire de BREIL SUR ROYA

1

			Durée : Prend effet à la date de la signature, pour la durée de l'année scolaire 2014-2015
2	16/12/2014	:	Convention de location entre la commune de Breil sur Roya et l'Association des Musulmans de la vallée de la Roya pour une salle communale à usage de salle de prières, sise dans un bâtiment communal A Ca d'Breï, place Brancion Loyer : Location à titre gracieux Durée : 1 An à compter de la signature de la convention. Pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période d'une durée identique, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 2 mois.
3	22/12/2014	:	Convention pour la télétransmission des actes soumis au Contrôle de la Légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. Durée : Prend effet au 01 janvier 2015
4	31/12/2014	:	Location de pâturage à Mme Julia BONNET Eleveur Coût de la location : 88,00 € par an, soit 39 ha à 2€ auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023
5	31/12/2014	:	Location de pâturage à Mr Jérôme AUDOLY Eleveur Coût de la location : 370,00 € par an, soit 180 ha à 2 € l'ha auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023.
6	31/12/2014	:	Location de pâturage à Mr Jérôme BOUERI Eleveur Coût de la location : 90,00 € par an, soit 40 ha à 2 € l'ha auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023.
7	31/12/2014	:	Location de pâturage à Mr Jérôme BOUERI Eleveur Coût de la location : 170,00 € par an, soit 80 ha à 2 € l'ha auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023.
8	31/12/2014	:	Location de pâturage à Mr Jean-Claude CARLETTI Eleveur Coût de la location : 1.010,00 € par an, soit 500 ha à 2 € l'ha auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023.

9	31/12/2014	:	Location de pâturage à Mr Mickael VIALE Eleveur Coût de la location : 510,00 € par an, soit 250 ha à 2 € l'ha auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023.
10	01/01/2015	:	Convention de location d'un appartement sis au 1^{er} étage de l'école primaire Jean Moulin à Mme PIQUETTE Caroline Maître-Nageur Loyer : 400,00 € mensuel charges non comprises Durée : Prend effet à compter du 1 ^{er} janvier 2015 pour se terminer le 31 mars 2015
11	01/01/2015	:	Convention de location d'un appartement à usage de Presbytère, sis au 2^{ème} étage du bâtiment communal place Brancion à Breil sur Roya, à l'Association Diocésaine de Nice Loyer : 27,44€ par an, charges comprises Durée : 1 an reconductible par tacite reconduction, à compter du 1 ^{er} janvier 2015
12	02/01/2015	:	Contrat d'assurance GROUPAMA/CIGAC du personnel des collectivités – garanties statutaires – Prestation : Renouvellement du contrat avec l'organisme CIGAC GROUPAMA pour l'assurance du personnel communal agents CNRACL titulaires et stagiaires aux taux de 1,97% hors charges patronales, du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Les risques assurés sont le décès, l'accident et la maladie imputables au service. La participation financière au titre de la cotisation annuelle provisionnelle de 2015 sera de 21.941,57€ selon les termes du contrat.
13	12/01/2015	:	Convention tripartite relative à la fourniture de repas pour les élèves de l'école Jean Moulin et les enfants du CLSH Tarifs : -3,84€ par repas pour les élèves -4,45€ par repas pour les adultes accompagnants
14	12/01/2015	:	Location de pâturage à Mme Sabine SOLDATI Eleveur Coût de la location : 180,00 € par an, soit 85 ha à 2 € l'ha auquel s'ajoute 10 € de frais administratif. Durée : 9 ans à compter du 01/01/2014 jusqu'au 31 décembre 2023.
15	15/01/2015	:	Convention de service avec la Société LEASYS Prestation : Contrat de service pour les photocopieurs RICOH AFICIO MPC 2051 installés dans les bâtiments communaux.

			<p>Coût : le montant de la prestation sera facturé par trimestre sur la base du coût des copies définies dans le contrat de service</p> <p>Durée : 8 Trimestres</p>
16	15/01/2015	:	<p>Convention de location à ROYA ANIMATION d'un local sis, au RDC d'un immeuble route St Pierre à Breil sur Roya</p> <p>Local composé de 4 bureaux et d'un couloir d'une surface d'environ 56 m²</p> <p>Loyer : 520,00 € par mois charges comprises</p> <p>Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction. Prend effet au 15 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.</p>
17	15/01/2015	:	<p>Convention d'Objectifs et de Financement établie par la CAF – Aide spécifique rythmes éducatifs</p> <p>Prestation : Aide spécifique rythmes éducatifs</p> <p>Durée : A compter du 02/09/2014 jusqu'au 31 décembre 2014.</p>
18	20/01/2015	:	<p>Convention relative à la mise à disposition de personnel.</p> <p>Dans le cadre du transfert de compétence « Traitement et valorisation des déchets » de la ville de Breil sur Roya à la CARF.</p> <p>Mr METZGER André assurera 20% d'un temps complet, soit 7 heures/semaine, scindées en deux demi-journées des missions pour le compte de la ville de Breil sur Roya comme indiqué dans ladite convention.</p> <p>Durée : Prend effet à compter du 01^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.</p>
19	01/02/2015	:	<p>Convention de location d'un appartement à Monsieur Benjamin COLLET Agent communal, sis route de St Pierre à Breil sur Roya</p> <p>Loyer : 330,00 € mensuel, électricité et chauffage compris. La redevance d'eau potable reste à la charge du locataire</p> <p>Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction. Prend effet à compter du 1 février 2015</p>
20	03/02/2015	:	<p>Avenant n°1 à la Convention de mandat de gestion provisoire</p> <p>Mandat de gestion provisoire établi par la CARF représentée par son Président en exercice Mr Patrick CESARI</p> <p>Durée : Présent contrat est établi pour une durée de 1 an. Prend effet au 03 février 2015</p>

Monsieur le Maire précise que la prise de ces nombreuses décisions révèle une activité importante de la Mairie et de ses services.

- 7 décisions portent sur la location de pâturages
- 5 portent sur la location de locaux (2 à titre gratuit et 3 à titre onéreux)

Il rappelle pour mémoire, que tous les documents sont disponibles en Mairie pour tous les élus.

Concernant les pâturages, il fait part de l'importance du travail réalisé par Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme, Mr Joseph REY Conseiller Municipal et Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal (plans, détermination des surfaces, etc...) et tient à les en féliciter.

Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2014.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2014.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - CARF : désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**
Pour des raisons réglementaires, la CARF nous demande de délibérer sur la nomination d'un Conseiller Municipal pour siéger à cette commission.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la candidature de Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, délégué en charge des Budgets, qui a participé dès le début à ces nombreuses réunions.

Monsieur le Maire demande aux membres, si une autre personne est candidate pour siéger à la CLETC. Dans la négative, il soumet au vote sa proposition.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

- 2 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).**

Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCL. Chaque Conseil Municipal dispose au moins d'un représentant.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du rapport approuvé par la commission de la CLETC en date du 19 janvier 2015.

La commission a été très attentive aux charges transférées. Elle a eu recours à un cabinet spécialisé afin de l'assister dans ce dossier.

En 2014, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges avait évalué l'attribution d'une compensation financière à notre commune pour un montant de 276.986,00 €.

Pour 2015, la CLETC a réévalué notre attribution de compensation financière à 393.094,00 €. Un rappel de 116.108,00 € sera versé au titre de 2014.

Pour 2015, la CARF va nous verser mensuellement, une attribution de compensation financière de 32.757,80 €.

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, délégué en charge des Budgets précise que cela est déjà acté.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier adressé par le Président de la CARF Mr Patrick CESARI qui précise que l'envoi du rapport de la CLETC vaut notification. La commune dispose d'un délai de deux mois pour qu'une délibération d'approbation du rapport de la CLETC soit présentée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de délibérer sur le contenu de ce rapport :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

Monsieur le Maire précise que la commune ne perçoit plus l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Un courrier a été adressé le 14 janvier 2015 à l'entreprise EDF relatif aux différentes recettes liées à son activité industrielle comme concessionnaire. A ce jour, nous sommes en attente de leur réponse.

Cette démarche s'inscrit dans la recherche de toutes les recettes susceptibles d'abonder notre budget.

3 - Catalogue des Tarifs municipaux « Camping et Piscine » - Année 2015 - Reconduction/Modification

Monsieur le Maire, présente le catalogue des tarifs municipaux appliqués en 2014 et précise que ce document est disponible à l'Office de Tourisme et au Camping.

Il propose, lors d'un prochain Conseil Municipal, de revoir tous les tarifs du Camping et de la Piscine.

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur le Maire précise que l'ouverture du Camping est programmée le 1^{er} avril 2015.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, s'interroge sur l'opportunité de garder en gestion municipale la Piscine et sur ses tarifs.

Monsieur le Maire informe que la Piscine a un déficit de fonctionnement sur une année de l'ordre de 150.000,00 €.

Il précise qu'un dossier est en train d'être constitué en vue de proposer une gestion de la Piscine, soit par la CARF, soit par le Conseil Général des Alpes-Maritimes (sur l'exemple d'un Syndicat Mixte comme à Isola 2000).

Monsieur le Maire précise qu'à l'époque, la Piscine a été construite par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, pour ensuite être rétrocédée à l'euro symbolique à la commune de Breil sur Roya par délibération du 30 septembre 2009.

Il informe que le dossier concernant les travaux complémentaires, dont le montant est estimé à 563.000,00€ H.T, doit passer en Commission Permanente au Conseil Général des Alpes-Maritimes, le 13 février 2015. Il précise que si le dossier est adopté, la Mairie aura à sa charge le montant de la TVA (soit environ 112.600,00 €).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du planning des réunions à venir relatives aux Budgets :

Mi-mars 2015 : Débat sur le Compte Administratif et les Budgets Primitifs
Fin mars 2015 : Réunion publique
Début avril 2015 : Vote des Budgets

4 - Versement de subventions pour ravalement de façades

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme, propose aux membres du Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

- Mme VISSIO Laurette Hamneau de Piene Haute Breil sur Roya

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

5 - Mise en vente de l'immeuble appartenant à la commune, cadastré Section E – n°451, sis 74 rue de Turin à Breil sur Roya

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme informe les membres du Conseil de la mise en vente d'une maison appartenant à la commune (acquise comme bien sans maître), située 74 rue de Turin, cadastrée Section E – N° 451 aux conditions suivantes :

-Vente à l'amiable et au plus offrant

-Mise à prix 13.000,00 €

-Remise des offres sous plis cachetés à l'accueil de la Mairie **jusqu'au 15 avril 2015 inclus**

La publicité se fera par annonce dans Nice Matin et le Petit Niçois, par affichage public et sur le site Internet de la commune.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **A l'Unanimité**

6 - Proposition d'achat d'un local commercial appartenant à la commune, cadastré Section E - n° 258 - Lots 1 et 6, sis au rez-de-chaussée et sous-sol de l'immeuble 34 rue Pasteur à Breil sur Roya.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme présente la demande faite par courrier en date du 10 octobre 2014, du locataire du local situé dans l'immeuble 34 rue Pasteur à Breil sur Roya, qui nous a fait une offre d'achat au prix de 38.000,00 €. Une évaluation de 55.000,00 € a été faite par les Domaines en date du 22 février 2012.

En raison des travaux d'un montant de 25.000,00 € effectués dans le local par le demandeur locataire des lieux, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, ont accepté **à l'Unanimité** cette offre d'achat au prix de 38.000,00 €

7 - Motion tunnel col de Tende

Monsieur Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, fait part aux membres du Conseil du contenu de la Motion sur le tunnel de Tende.

Il précise que Breil sur Roya sera impactée par l'afflux de circulation, dont les poids lourds. Il précise que la commune de La Brigue a déjà voté une Motion dans ce sens.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal, informe qu'en son temps la municipalité précédente avait déjà pris une délibération à ce sujet lors d'un Conseil Municipal en date du 22 mars 2005.

Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, informe les membres du Conseil de la signature prochaine du contrat entre Réseau Ferré Italien (RFI) et la SNCF-Réseau pour les travaux de réhabilitation de la ligne concernant la portion Breil sur Roya ► Tende. Il précise que 29 Millions d'euros ont été débouqués par l'Italie et qu'un financement complémentaire Etat/Région est en cours de finalisation.

Monsieur le Maire précise qu'il faudrait environ 90 Millions d'euros pour la sécurisation complète de la ligne Breil sur Roya-Tende-Limone.

Monsieur Michel BRAUN Conseiller Municipal, précise que la commune de Breil sur Roya s'est impliquée dans ce dossier.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur cette Motion.
Adopté à l'Unanimité

8 - Information sur le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du document de travail relatif au débat d'orientation budgétaire (*voir document 1 en annexe*).

Monsieur le Maire précise que le débat est ouvert.

A sa demande, la parole est donnée à **Mr Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal. Celui-ci demande que soit jointe au procès-verbal sa liste de questions diverses qu'il remet en main propre au Maire (*voir document 2 en annexe*).

9 - Informations Diverses

● Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain (PPRN)

Monsieur le Maire informe que le PPRN été validé par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2015 (reçu en Mairie le 12/2/2015) portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Breil sur Roya. Il est signé par Mr Adolphe COLRAT Préfet des Alpes-Maritimes.

Il précise, suite à une première lecture rapide, que peu de modifications ont été apportées par rapport au projet initial.

Il informe que le dossier sera mis à disposition pour consultation à l'accueil de la Mairie et sur le site Internet de la commune. Il informe aussi, qu'il devrait être consultable sur le site de la Préfecture des Alpes-Maritimes (IAL06).

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil de l'arrêté qui sera publié par la Préfecture dans Nice Matin. Il sera alors opposable dans un délai de 2 mois.

Il propose d'organiser une réunion publique sur le PPRN et un Conseil Municipal Extraordinaire qui prendra une décision soit de validation, soit de contestation.

● 7 place Brancion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement des faits. Il précise qu'il a mandaté le cabinet d'études STRUCTURES RIVIERA, sis à St Laurent du Var, pour « la réalisation des études et plans d'exécution du confortement intérieur du bâtiment ».

Il précise, que suite à l'incendie survenu au 27, rue Pasteur à Breil sur Roya dans la nuit du 9 au 10 février 2015, les propriétaires riverains ont été très réactifs pour bâcher au mieux leur toiture respective.

Il rappelle qu'il a écrit en date du 3 juillet 2014 à Mr Bernard CAZENEUVE Ministre de l'intérieur et a sollicité le soutien de Mr Marc DAUNIS Sénateur-Maire de Valbonne Sophia Antipolis.

Il donne lecture aux membres du Conseil, du courrier adressé en date du 26 décembre 2014 par Madame la Ministre Ségolène ROYAL Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie au Sénateur Maire Marc DAUNIS.

Ce courrier atteste que Madame la Ministre a pris note que les habitations bordant la place Brancion sont impactées de façon importante avec des conséquences financières potentiellement lourdes pour la commune de Breil sur Roya. Elle précise que la commune après les conclusions des études en cours pourrait percevoir des subventions et des indemnisations.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pourra accompagner notre commune afin qu'elle fasse le choix des solutions les plus adaptées et constituer les dossiers justifiant les mesures envisagées et leur éligibilité au fonds Barnier.

Monsieur le Maire précise que l'Etat devrait-être partie prenante de ce confortement. Le Département et la Région seront aussi sollicités pour que la part communale soit la plus réduite possible.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal fait remarquer qu'il faudra être très attentif concernant la participation de l'Etat pour le 7 place Brancion car pour la maison GUIDI, c'est la commune qui en a supporté une grande partie.

Monsieur le Maire rappelle que la réponse de Madame la Ministre Ségolène ROYAL est très importante car **c'est la 1^{ère} fois que l'on parle de stratégie globale de prévention.**

●Elections départementales les 22 et 29 mars 2015

Monsieur le Maire fait appel aux élus pour leurs participations aux bureaux de vote.

●Point sur la situation financière de la commune de Breil sur Roya

Monsieur le Maire informe de la réunion qui s'est tenue en Préfecture le 14 janvier 2015 avec Madame Sylvie CENDRE Sous-Préfète de Nice Montagne ayant pour objectif de faire le point sur la situation financière de la commune de Breil sur Roya et d'envisager des solutions afin de réduire sa dette.

Lors de cette réunion, il a été évoqué la possibilité d'adhérer à une structure existante appelée «réseau d'alerte des collectivités» mis en place en 1993 par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie et des Finances (DGCL) et (DCP), rénové en 2001 afin de déceler de façon préventive les difficultés financières de certaines collectivités et qui pourrait nous aider dans notre situation actuelle.

Monsieur le Maire a demandé l'inscription de la commune de Breil sur Roya.

Il tient à préciser, que nous ne sommes pas sous tutelle. Nous gardons toujours la maîtrise de la gestion communale.

●Hôpital de Breil sur Roya

Monsieur Michel MASSEGLIA Adjoint, fait part aux membres du Conseil de récentes informations concernant le devenir d'offre de soins de l'Hôpital de Breil /Roya. Celui-ci compte aujourd'hui 5 lits de médecine et 10 de SSR (Soins de Suite et de Réadaptation). Or, les nouvelles directives de l'Agence

Régionale de Santé (ARS) précisent qu'il n'y ait pas de SSR en dessous de 30 lits.

En toute probabilité, une possibilité de création d'unité de long séjour (USLD=unité de soins de longues durées) pourrait remplacer les SSR.

Mais, la nature de ces lits est complètement différente au regard de l'offre pour la population : c'est la disparition assurée de l'offre de soins de convalescence pour la vallée de la Roya. Toutes les personnes de la vallée, post opérées, qui se remettent de longues maladies ou par intermittence lors d'une maladie chronique viennent en SSR, si cela devait se confirmer, elles devront aller à Menton, Nice, etc...

La vallée déjà fortement touchée par le phénomène de désertification qui touche tous les services publics risque de perdre son offre de soins.

Nous ne voulons pas assister à la disparition d'une offre de soins si appréciée par nos habitants qui ont tous, à un moment ou à un autre, pu constater l'intérêt majeur d'avoir un centre de soins à proximité de nos villages avec les emplois qui y sont associés.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a rendez-vous avec Mr Jean-Pierre DALMASSO Directeur de l'Hôpital de Breil, mardi 17 février 2015 à 15H00.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal informe que le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS*) avait précisé en son temps « qu'il n'y avait pas de crainte à avoir » car nous avions un pôle de médecins sur place.

10 - Questions Diverses

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal donne lecture aux membres du Conseil de la liste de ses questions diverses (*voir document 2 en annexe*).

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

① En cas d'absence de personnel, la solution est recherchée en interne. Il précise que l'effectif communal au 31 janvier 2015 comprend 54 agents, dont 42 Titulaires et 12 non Titulaires.

Si l'on compare les charges salariales du mois de mars 2014 avec celles du mois de janvier 2015, on constate qu'elles ont diminué sensiblement (-8.000,00 €pour 1 mois).

② La diminution de 10% du montant de l'indemnité des élus réalisée en début de mandat, n'a pas été redistribuée. Elle participe à l'économie générale du Budget.

③ **Monsieur le Maire** précise que le seul avantage en nature aux Associations est le prêt du Jumy. A chaque demande, une convention incluant une assurance est établie entre la Mairie et les Associations.

④ **Monsieur le Maire** informe de l'existence depuis de nombreuses années d'une Commission Départementale des Impôts Directes (CDID), composée de contribuables (8 membres Titulaires et 8 membres suppléants) choisis par la Direction Départementale des Finances Publiques pour la période du mandat, et qui sont en charge de proposer des modifications sur les valeurs locatives. La prochaine commission aura lieu à Breil sur Roya le 25 mars 2015.

⑤ **Monsieur le Maire** informe qu'à l'heure actuelle, la commune possède 4 gîtes, dont 3 sont occupés.

Le montant du loyer est de 300,00 €/mois + les charges (eau et électricité). La possibilité de les vendre en totalité ou en partie peut être prise par le Conseil Municipal.

⑥ **Monsieur le Maire** informe que tableau des effectifs est à la disposition de chaque élu auprès de la responsable des Ressources Humaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21H20.



André IPERT

Maire de Breil sur Roya

Documents remis à l'accueil de la Mairie :

-Annexe 1 - Document d'Orientation Budgétaire proposé par Monsieur le Maire
-Annexe 2 - Liste de questions diverses de Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal

- *ARS : Agence Régionale de Santé
- *CARF : Commission d'Agglomération de la Riviera Française
- *CLETC : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
- *DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
- *IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- *PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
- *RFI : Réseau Ferré Italien
- *RFF : Réseau Ferré de France

Notre action municipale est principalement conditionnée par le vote des 4 budgets annuels et plus particulièrement par le budget communal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire que je propose pour 2015, une première à Breil d'autant que le DOB n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants, doit nous permettre de débattre des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

Ce sera l'occasion lors des prochains conseils municipaux (mi-mars / début avril) d'examiner l'évolution et le contenu du budget communal et des autres budgets (eau – crèche – camping - CCAS) au niveau des recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la stratégie financière et fiscale ainsi que de la politique d'équipement de notre commune.

Ce DOB est un outil pédagogique qui associe tous les élus municipaux, majorité comme opposition.

Ce document se déclinera en 4 points :

- **1/ Rappels sur la présentation du budget**
- **2/ Contexte budgétaire national**
- **3/ Données locales**
- **4/ Contexte budgétaire de la commune (avant BP 2015)**

1- Rappels sur la présentation du budget

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal (Décisions Modificatives).

Il se présente en 2 parties, une section fonctionnement et une section d'investissement. Chacune doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

En dépenses : frais de personnel, subventions aux associations, intérêts des emprunts ...

En recettes : recettes fiscales (impôts locaux), dotations d'État (DGF), attribution de compensation CARF, loyers, baux ...

La section d'investissement présente les programmes en cours ou nouveaux. Elle a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

En dépenses : remboursement en capital de la dette, acquisitions et travaux, ...

En recettes : emprunts nouveaux, Fond de Compensation de la TVA, subventions, ...

La capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Pour réaliser de nouvelles dépenses d'investissement, leur financement doit s'appuyer sur de nouveaux emprunts, l'obtention de subventions d'équipement et en ayant recours à l'autofinancement.

2- Le contexte budgétaire national

La loi de finances 2015 votée à l'Assemblée Nationale annonce une nouvelle baisse des dotations de l'État aux collectivités. Pour atténuer l'effet de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités les plus « pauvres » il est prévu une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation de Péréquation.

Des données chiffrées sur les dotations 2015 devraient être disponibles vers la mi-février sur le portail de l'État dédié aux collectivités territoriales (collectivites-locales.gouv.fr).

3- Données locales

3-1 : Chiffres clés sur les Revenus fiscaux localisés des ménages en 2011

NB : l'année 2013 n'est pas encore disponible

Impôt sur le revenu des personnes physiques	Année 2011
<i>(source : INSEE)</i>	
Ensemble des foyers fiscaux	1 426
Revenu net déclaré (K Euros)	26 215
Revenu net déclaré moyen (Euros)	18 384
Impôt moyen (Euros)	722
<i>Foyers fiscaux imposables</i>	688
<i>Proportion en %</i>	48,2
<i>Revenu net déclaré (K Euros)</i>	19 752
<i>Revenu net déclaré moyen (Euros)</i>	28 709
Foyers fiscaux non imposables	738
Proportion en %	51,8
Revenu net déclaré (K Euros)	6 464
Revenu net déclaré moyen (Euros)	8 759

3-2 : Évolution des dotations d'État entre 2013 et 2014

2014	DSR=395 876 €	DSR=190 992 €	Dotation Péréquation=101 333 €	Total : 688 201 €
2013	DGR=485 835 €	DSR=167 906 €	Dotation Péréquation=86 642 €	total : 740 383 €
Differential 14/13	DGF = - 89 959 €	DSR = + 23 086 €	DP = + 14 691 €	Total = - 52 182 €

3-3 : Nos taux de base en 2014 après intégration CARF :

TH : 15,5 %
 TFB : 13,50 %
 TFNB : 36,83 %

Abattement général à la base : 15%

-Le total des taxes directes (TH+TF+TFNB) perçues en 2014 s'élève à 645 694 €

-L'attribution de compensation (AC) de la CARF s'élèvera en 2015 à 393 094 € (soit 32 757 €/mois)

NB : en 2014 notre AC s'élevait à 276 986 € (soit 23 082 €/mois)

Total = 1 038 788 €

Les droits de mutation 2014 s'élève à 108 264 € (103 754 € en 2013)

4- Contexte budgétaire de la commune (avant le BP 2015)

4-1 au niveau des recettes : une diminution du montant total des dotations (DGF+DSR+DP), des bases locatives faibles (pour la TH-TFB-TFNB), une augmentation de l'attribution de compensation de la CARF (environ 10 000 €/mois), une légère augmentation des recettes non fiscales, ...

4-2 : au niveau des dépenses : une diminution des dépenses de personnel (environ - 8 000 / mois), une augmentation des annuités d'emprunts pour 2015 suite à la transformation des emprunts à court terme (215 000 € + 140 000 €) en emprunt à long terme, ...

Une négociation avec le Crédit Agricole et Dexia est en cours au niveau de la renégociation de la dette (durée + taux) ; elle devrait se traduire par une diminution des annuités d'emprunts (montant à ce jour inconnu).

4-3 : encours de la dette (au 31/12/2014)

- communal : 3 143 724,72 €

- eau : 1 288 292,29 €

- crèche : 46 346,79 €

- camping : 14 306,49 €

sous-total : 4 492 670,29 €

SIVOM de la Roya : 596 250,37 €

Total de l'encours de la dette: 5 089 920,66 €

4-4 : Futures dépenses à prendre en compte :

-Fonctionnement de la piscine (pour quelle durée annuelle?)

-Confortement du 7 place Brancion (suite à notre condamnation)

-Sécurisation de la rue de Turin.

4-6 NB : la structure actuelle de la mairie (charges salariales, annuités d'emprunts, charges fixes (électricité, affranchissement, photocopie, ...) générerait automatiquement sur une année pleine un déficit important. Il faut ajouter à nos difficultés des éléments conjoncturels comme la diminution des dotations d'Etat et les effets de la crise (pouvoir d'achat, chômage, ...).

Si nous voulons stabiliser le déficit et à terme le réduire pour dégager des marges de manoeuvre les points d'appui sont de quatre ordres :

1 : diminution des dépenses de fonctionnement

2 : augmentation des recettes fiscales et non-fiscales

3 : recherche de nouvelles recettes

4 : gel des investissements (non-productifs de recettes) pour stabiliser les annuités d'emprunts

Nos mesures d'assainissement doivent être bien calibrées pour ne pas porter atteinte à la qualité du service public rendu. Ces mesures pourraient faire l'objet d'un plan pluriannuel d'économies.

NB : Sitôt le compte administratif 2014 disponible il sera communiqué à tous les conseillers municipaux.

André Ipert

Maire de Breil sur Roya

Annexe n° 2

Jean-Pierre BEGHELLI
18 rue Pasteur
06540 BREIL S/ ROYA
Conseiller Municipal
Email : jpbeghelli@yahoo.fr

Breil s/ Roya, le 12 Février 2015

CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Pour faire des économies, est-il prévu une diminution de la masse salariale ?
Si oui, comment peut-elle se faire ? Peut-on envisager la restructuration de certains services ?
- 2) Est-il possible d'envisager que les élus rémunérés abandonnent tout ou partie de leurs émoluments à la commune ?
- 3) Est-il envisageable de diminuer le budget prévu pour les associations ? Est-il possible de connaître avec précision le montant des subventions allouées, et à quelles associations ? De quelle manière sont alloués les avantages en nature, tel que prêt de véhicule et autres ?
- 4) Est-il possible d'étudier la possibilité d'ajuster les impôts locaux et fonciers en effectuant une régularisation dans les différentes catégories de logement ?
Dans l'affirmative, peut-on initier la mise en place d'une commission chargée d'effectuer cette remise à niveau ? (Logiciel fiscal)
- 5) Concernant l'occupation des gîtes appartenant à la commune, est-il possible de connaître quel est le coefficient d'occupation des dits gîtes ? Quel est le rapport financier : recettes et coût de gestion ? N'est-il pas plus intéressant de les vendre ?
- 6) Je demande le tableau des effectifs comportant les différentes catégories, les personnels contractuels et les personnels titulaires. Je demande également l'état de présence et d'absence pour le personnel.